

Définition du terme «réputé temps plein»

Vous êtes «réputé temps plein» **aux fins du Programme de prêts et bourses** si, pendant une période d'études, vous poursuivez des études à temps partiel (de 6 à 11 crédits) et si vous répondez à l'un des critères suivants:

- Vous êtes chef de famille monoparentale et vous habitez avec votre enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre de l'année scolaire.
- Vous avez une conjointe ou un conjoint et vous habitez avec un enfant âgé de moins de 6 ans au 30 septembre de l'année scolaire (le vôtre ou celui de votre conjointe ou de votre conjoint).
- Vous êtes enceinte d'au moins 20 semaines.
- Vous êtes atteint d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue.
- Vous habitez avec un enfant aux études âgé de moins de 21 ans et atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une maladie mentale. L'enfant doit être le vôtre ou celui de votre conjointe ou de votre conjoint.
- Vous êtes affecté par un trouble grave à caractère épisodique résultant d'un problème de santé mentale ou physique majeur et permanent constaté dans un certificat médical.
- Vous participez au programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec le [Bureau des bourses et de l'aide financière](#).